

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024

 cerfa

N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
MILANO - SIREN : 840424261			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	27 393
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		0		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

				Si déposé néant, cochez la case :		☒	
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même			a			
	payées par un établissement chargé du service des titres			b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:				c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts				d			
Montant des autres distributions:				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%				j			
Montant des revenus répartis				Total (a à h)			
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %			
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
	MVLT réalisée au cours de l'exercice						
	MVLT restant à reporter						
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024



N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise										MILANO - SIREN : 840424261		Néant ☐											
Durée de l'exercice en nombre de mois										12		Durée de l'exercice précédent		12									
												Exercice N clos le		31/12/2024		Exercice N-1 clos le		31/12/2023					
												Brut		Amortissements-Provisions		Net		Net					
										1		2		3		4							
ACTIF																							
ACTIF IMMOBILISÉ										Immobilisations incorporelles - Fonds commercial		010		29 722		012		29 722		29 722			
										Immobilisations incorporelles - Autres		014		1 990		016		1 990		0		300	
										Immobilisations corporelles		028		13 736		030		13 736		0		358	
										Immobilisations financières (1)		040		2 400		042		2 400		2 400		2 400	
										TOTAL I (5)		044		47 848		048		15 726		32 122		32 779	
ACTIF CIRCULANT										Stocks matières premières, appro., en cours de production		050				052							
										Stocks marchandises		060		546		062				546		553	
										Avances et acomptes versés sur commandes		064				066							
										Créances (2) clients et comptes rattachés		068		330		070		330				651	
										Créances autres (3)		072		8 222		074		8 222				4 006	
										Valeurs mobilières de placement		080				082							
										Disponibilités		084		4 620		086		4 620				5 124	
										Charges constatées d'avance		092				094							
										TOTAL II		096		13 718		098		13 718		10 333			
TOTAL GENERAL (I + II)										110		61 566		112		15 726		45 840		43 112			
PASSIF														Exercice N NET		Exercice N-1 NET							
CAPITAUX PROPRES										Capital social ou individuel		120		60 000		60 000							
										Ecart de réévaluation		124											
										Réserve légale		126											
										Réserves réglementées		130											
										Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres...)		131		132									
										Report à nouveau		134		-37 093		-46 020							
										Résultat de l'exercice		136		9 700		8 927							
										Subventions d'investissement		137											
										Provisions réglementées		140											
										TOTAL I		142		32 607		22 907							
Provisions pour risques et charges										TOTAL II		154											
DETTES (4)										Emprunts et dettes assimilées		156				8 152							
										Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164											
										Fournisseurs et comptes rattachés		166											
										Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169		11 536		172		13 233		11 212			
										Comptes courants d'associés		173											
										Autres dettes		175						841					
Produits constatés d'avance										174													
TOTAL III										176		13 233		20 205									
TOTAL GENERAL (I + II + III)										180		45 840		43 112									
RENOIS										(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195							
										(2) Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice		182		11 746					
										(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice		184							

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise MILANO - SIREN : 840424261										☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE								N clos le 31/12/2024		N-1 clos le 31/12/2023		
Ventes de marchandises			dont export et livraisons intracommunautaires			209		210				
Production vendue biens						215		214	68 133		64 285	
Production vendue services						217		218				
Production stockée								222				
Production immobilisée								224				
Subventions d'exploitation reçues								226				
Autres produits								230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	68 133		64 285	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234	18 429		17 347	
Variation de stock (marchandises)								236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240	7		173	
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				immobilier		242	17 001		15 659	
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)			243		244				
Rémunérations du personnel								250	20 063		19 063	
Charges sociales								252	980		931	
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI					255		254	657	1 086	
Dotations aux provisions								256				
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger					259		262	1 000	833	
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles					260					
Total des charges d'exploitation (II)								264	58 137		55 093	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	9 996		9 192	
Produits financiers			(III)					280				
Produits exceptionnels			(IV)					290				
Charges financières			(V)					294	118		107	
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes					347		300	178	158	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles					348					
Impôts sur les bénéfices			(VII)					306				
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	9 700		8 927	
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2					312	9 700	314		
RÉINTEGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316				
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318				
		Provisions non déductibles						322				
		Impôts et taxes non déductibles						324				
		Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330		
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)			249		251		
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997		
DÉDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987		342		
		Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989				
		Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138				
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344				
		ZFANG 44 quaterdecies		345								
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992		Zone de développement prioritaire		993				
		Créance report en arrière du déficit						346		350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)						655				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)						643				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)						645				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						647				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)						648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						649				
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs								Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	9 700	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356				
Déficits antérieurs reportables				37 093						360	37 093	
Résultat fiscal après imputation des déficits								Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372	27 393

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise MILANO – SIREN : 840424261										Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400	29 722	402	0	404		406	29 722	
		Autres	410	1 990	412	0	414		416	1 990	
Terrains			420		422		424		426		
Constructions			430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			440	8 900	442	0	444		446	8 900	
Installations générales, aménagements divers			450	2 146	452	0	454		456	2 146	
Matériel de transport			460	700	462	0	464		466	700	
Autres immobilisations corporelles			470	1 990	472	11 746	474		476	13 736	
Immobilisations financières			480	2 400	482	0	484		486	2 400	
TOTAL			490	47 848	492	11 746	494		496	59 594	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500	1 690	502	300	504		506	1 990	
Terrains			510		512		514		516		
Constructions			520		522		524		526		
Installations techniques, matériel et outillage industriel			530	8 900	532	0	534		536	8 900	
Installations générales, aménagements divers			540	1 788	542	358	544		546	2 146	
Matériel de transport			550	700	552	0	554		556	700	
Autres immobilisations corporelles			560	1 990	562		564		566	1 990	
TOTAL			570	15 068	572	658	574		576	15 726	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR										
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Court terme	Plus ou moins-values					
						Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise MILANO - SIREN : 840424261							Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur comptes clients	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
						Dotations		Reprises
Fonds commercial						681		683
Autres immobilisations incorporelles						700		705
Terrains						710		715
Constructions						720		725
Installations techniques, matériel et outillage						730		735
Installations générales agencements aménagements divers						740		745
Matériel de transport						750		755
Autres immobilisations corporelles						760		765
TOTAL						770		775
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT								
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes							
2								
3								
4								
5								
6								
TOTAL à reporter							780	
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent							982	37 093
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)							982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice							982 ter	
Déficits imputés							983	37 093
Déficits reportables							984	0
Déficits de l'exercice							860	27 393
Total des déficits restant à reporter							870	27 393
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325		381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380		
N° du centre de gestion agréé							388	
Montant de la TVA collectée							374	11 536
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	8 222
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : MILANO - SIREN : 840424261		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	68 133
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	68 133
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	18 747
Variation négative des stocks		145	7
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	5 883
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	10 800
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1 000
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	36 437
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	31 695
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	31 695
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | MILANO - SIREN : 840424261

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	6000

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :			

Titre		Monsieur		Nom complet		OUHIBA BADREDDINE	
Nom marital				% de détention		100 Nb de parts ou actions 6000	
Naissance :		Date	31/08/1981	N° Département	99	Commune	MEDENINE Pays TUNISIE
Adresse :		163 AVENUE HENRI GINOUX 92120 MONTROUGE FRANCE					

Titre		Nom complet			
Nom marital				% de détention Nb de parts ou actions	
Naissance :		Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :					

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DCFIP N° 2033-G-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MILANO - SIREN : 840424261

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2024)



N° 15252*10
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : MILANO	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 840424261	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (MONTROUGE)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

MILANO - SIREN : 840424261

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année :

2025

Local

Référence du local	9204903787675610C0202585		
Invariant du local	920490378767		
Adresse du local	Lot 35 46 - Bâtiment 01, étage 00, entrée 01 0106 AV HENRI GINOUX 92120 MONTROUGE		
Précisions sur l'adresse			
Propriétaire du local	GUISSOUS		LAHCENE
SIREN du propriétaire du local			
Mode d'occupation du local	Locataire		
Montant du loyer annuel du local			10 800
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)			